



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

LE MINISTRE

LE MINISTRE

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ
CHARGÉ DE L'AGROALIMENTAIRE

Paris, le 29 NOV. 2012

Messieurs les Préfets de région

Objet : Référents régionaux pour les filières industrielles de l'agroalimentaire et du bois.

Les industries de l'agroalimentaire et du bois sont des acteurs économiques majeurs, qui constituent un atout essentiel pour notre industrie et pour nos territoires. Leur dynamisme participe pleinement au redressement productif voulu par le Président de la République et mis en œuvre par le Gouvernement.

Ces industries doivent cependant faire face aujourd'hui à certaines faiblesses structurelles et à un contexte de forte concurrence internationale. Le rôle des pouvoirs publics est de les aider à mieux valoriser leur production et à stimuler durablement leur compétitivité sur tous les marchés. L'Etat et les Régions souhaitent également faire de l'agroalimentaire et du bois des secteurs clés de la transition écologique de notre économie.

L'atteinte de ces objectifs nécessite la mise en place, au plus près des territoires et au cœur des services publics mobilisés sur les secteurs industriels de l'agroalimentaire et du bois, d'un interlocuteur de proximité, force de coordination et de proposition.

Dans cette optique, le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et le Ministre délégué en charge de l'Agroalimentaire nommeront dans chaque région, sur votre proposition, après consultation du Ministre du Redressement productif, parmi les cadres de l'administration que vous estimerez en mesure de mener à bien cette mission, des Référents régionaux pour les filières industrielles de l'agroalimentaire et du bois.

Ceux-ci seront les interlocuteurs privilégiés des représentants des industriels de l'agroalimentaire et du bois et coordonneront l'ensemble des actions de l'Etat, en lien avec les services de la région, les collectivités locales et les différents partenaires, dans ces secteurs.

1. Positionnement des Référents régionaux pour les filières industrielles de l'agroalimentaire et du bois

Chaque Préfet de région proposera au Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et au Ministre délégué en charge de l'Agroalimentaire, pour le 10 décembre, la ou les personne(s) pressentie(s) pour cette fonction, positionnée(s) au sein de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Le DRAAF adjoint ou le DIRECCTE adjoint, Chef du pôle entreprises, emploi et économie de la DIRECCTE, présentent le niveau hiérarchique et opérationnel pertinent pour cette fonction.

Il vous appartient en effet de proposer, en étroite association avec le Conseil régional, soit la nomination d'un référent régional unique pour ces deux secteurs industriels, soit la nomination de deux référents distincts, en explicitant la pertinence de la solution retenue, compte tenu des spécificités régionales.

Pour son action, le Référent régional pour les filières industrielles de l'agroalimentaire et/ou du bois s'appuiera sur les services de la DRAAF et de la DIRECCTE.

2. Missions du Référent régional pour les filières industrielles de l'agroalimentaire et/ou du bois

Sous votre autorité et celle de son supérieur hiérarchique direct, tout en continuant à assurer les missions liées à sa fonction, le référent :

- Sera l'interlocuteur privilégié des représentants des industriels de l'agroalimentaire et/ou du bois, au niveau régional ;
- Coordonnera, à l'échelle régionale, l'action des services de la DRAAF et de la DIRECCTE dans les secteurs industriels de l'agroalimentaire et/ou du bois ;
- S'assurera de la cohérence et de la complémentarité des actions de l'Etat pour les filières industrielles de l'agroalimentaire et du bois avec celles des collectivités locales, et en particulier du Conseil régional, pour les questions se rapportant notamment à l'export, à l'innovation, à la recherche et développement, à l'emploi, ainsi qu'au financement des entreprises de ces secteurs ;
- Veillera à la mise en œuvre et au suivi des plans d'actions de l'Etat – en particulier, le référent se mobilisera pour le bon déroulement des *Rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois* et les deux plans d'actions qui en résulteront ;
- Sera le correspondant du Commissaire au redressement productif (CRP), notamment pour l'identification et le traitement des dossiers relatifs aux entreprises des filières industrielles de l'agroalimentaire et du bois.

Dans ce cadre, il réalisera un point mensuel, en lien avec les services de la DRAAF, de la DIRECCTE, le CRP, le cas échéant les services du Conseil régional, dont il réfèrera ensuite aux administrations centrales de la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT) et de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), ainsi qu'au Délégué interministériel aux industries agroalimentaires et à l'agro-industrie (DIIAA) pour les filières industrielles de l'agroalimentaire, et au cabinet du ministre délégué en charge de l'agroalimentaire.

- S'assurera de l'application du protocole d'accord entre la DGPAAT et la DGCIS visant à coordonner l'action et l'information entre ces deux directions.

3. Animation du réseau des Référents régionaux pour les filières industrielles de l'agroalimentaire et du bois

Afin d'animer le réseau des Référents régionaux pour les filières industrielles de l'agroalimentaire et du bois, des réunions régulières associant ces référents seront organisées par le DIIAA, en lien avec la DGPAAT et la DGCIS, pour les référents 'agroalimentaire' et par la DGPAAT et la DGCIS pour les référents 'bois'.

Ces réunions permettront d'avoir un état des lieux des dynamiques régionales liées aux entreprises des filières industrielles de l'agroalimentaire et du bois en difficulté, de la mise en place et du suivi des dispositifs et plans d'actions publics en la matière et des actions entreprises pour stimuler durablement la compétitivité des industries de ces filières.

Elles auront également pour objectif de faciliter les échanges entre référents régionaux et avec les administrations centrales, pour un partage des expériences et l'apport de réponses aux éventuelles difficultés rencontrées par les référents.

Enfin, les Référents régionaux pour les filières industrielles de l'agroalimentaire et du bois se verront proposer, en tant que de besoin, une formation sur les différents dispositifs sectoriels et transversaux pouvant être mobilisés par les industriels de ces deux secteurs.



Stéphane LE FOLL



Arnaud MONTEBOURG

Guillaume GAROT

